

Comment demander à mon OPCO de financer ma formation ?

1 Pour les entreprises

✔ Les Opérateurs de Compétences (OPCO)

- Les OPCO collectent les contributions des entreprises et finance les formations.
- Financement des formations des salariés selon la branche d'activité.
- Les formations peuvent être prises en charge à 100 %.
- Priorité aux actions liées aux compétences essentielles du secteur.

Vous souhaitez demander de prise en charge de vos frais de formation ? Certaines démarches sont à effectuer :



1. **Faites une demande d'autorisation d'absence à votre employeur**, le temps de la formation. S'il accepte, vous pouvez contacter votre [OPCO](#).
2. **Contactez votre OPCO et remplir un dossier**. Dans la plupart des cas, l'OPCO transmet au demandeur un dossier à remplir pour la demande de prise en charge des frais liés à la formation (frais pédagogiques et rémunération). Il est demandé de fournir le devis fourni par l'organisme de formation. Selon les OPCO, le formulaire peut être téléchargé sur Internet.
3. **Attendez la décision de l'OPCO**. Le dossier doit passer en commission. La commission examine la situation du demandeur (diplômes, parcours professionnel...), la pertinence du projet, la formation demandée... .
4. **Si l'OPCO accepte de financer la formation**, il peut rembourser l'entreprise ou procéder directement au paiement de la formation auprès du prestataire.

2. Autres aides spécifiques

. Financement pour les personnes en situation de handicap (AGEFIPH)

- Prise en charge possible jusqu'à 100 % pour les personnes en situation de handicap.
- Complément de financement pour répondre aux besoins spécifiques.
- Démarches :
 - Contacter l'AGEFIPH ou Cap Emploi.

. Dispositifs pour les jeunes

- Garantie Jeunes (Mission Locale) : accompagnement renforcé et aides pour les jeunes en difficulté.